

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1**

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;  
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;  
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2021, en date du 10 décembre 2020;  
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2021, en date du 26 janvier 2021;

**ARRETE**

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de conférences pour le poste MCF 1296 (section 05) est fixée à 12 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

**UFR : Faculté des Sciences Economiques  
n° de l'emploi : MCF 1296 (Galaxie 4540)  
Profil court : théorie des jeux, microéconomie, économie des réseaux  
Unité de recherche : CREM - Centre de Recherche en Economie et Management**

**Membres appartenant à l'établissement**

n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	PENARD	THIERRY	Faculté des sciences économiques	Professeur des universités	CREM	économie industrielle, économie des réseaux	5
2	M.	MALIN	ERIC	Faculté des sciences économiques	Professeur des universités	CREM	économie industrielle, économie des réseaux	5
3	Mme	HUBERT	MARIE-HELENE	Faculté des sciences économiques	Professeure des Universités	CREM	microéconomie de l'environnement	5
4	Mme	HAMMICHE	SABRINA	Faculté des sciences économiques	Maître de conférences	CREM	économie des transports	5
4	Mme	BONEIN-TUROLLA	AURELIE	Faculté des sciences économiques	Maître de conférences	CREM	théorie des jeux,	5
6	M.	LE TEXIER	THOMAS	Faculté des sciences économiques	Maître de conférences	CREM	économie numérique théorie des jeux	5

**Membres extérieurs à l'établissement**

n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	AUGERAUD VERON	EMMANUELLE	Université de Bordeaux	Professeure des Universités	GREThA	Economie de la sante, économie de l'environnement	5
2	Mme	BOUSSETTA	SELMA	Université de Bordeaux	Maître de conférences	GREThA	Finance d'entreprise	6
3	M.	FRIGANT	VINCENT	Université de Bordeaux	Professeur des universités	GREThA	Economie de l'innovation	5
4	M.	GASCHET	FREDERIC	Université de Bordeaux	Maître de conférences	GREThA	Economie urbaine et spatiale	5
5	M.	MAVEYRAUD	SAMUEL	Université de Bordeaux	Professeur des universités	GREThA	Macroéconomie	5
6	Mme	SAINT JEAN	MAIDER	Université de Bordeaux	Maître de conférences	GREThA	Economie de l'innovation	5

**Article 3 :** M. Thierry PENARD, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

**Article 4 :** Mme Sabrina HAMMICHE, Maître de conférences, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste MCF 1296 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste MCF 1296. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 16 mars 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

